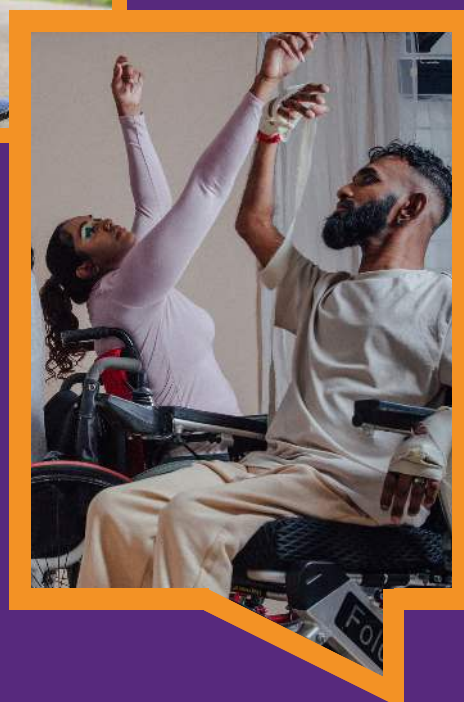




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Mai 2025



 **Collectif
Handicaps**
Une voix à faire entendre

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	PAGE 3
----------------------------------	---------------

À PROPOS DU COLLECTIF HANDICAPS

Nos missions	page 4
Notre fonctionnement	page 4
Les associations membres	page 5
Les collectifs régionaux et départementaux	page 6
Les chiffres clés	page 7
La gouvernance	page 8
L'équipe salariée	page 8

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR L'INSTABILITÉ POLITIQUE

En amont des élections européennes	page 9
Le choc de la dissolution	page 10
De nouveaux parlementaires à sensibiliser	page 11

NOS LEVIERS D'ACTION

Les rendez-vous politiques	page 12
Les contributions aux travaux parlementaires	page 13
Les rencontres avec des partenaires	page 18
Le Collectif Handicaps au CESE	page 20
Le Collectif Handicaps dans les médias	page 21

VIE INTERNE : PRÉPARATION DU 20ÈME ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE 2005	PAGE 22
--	----------------

LE MOT DU PRÉSIDENT

« L'année 2024 a été ponctuée d'événements marquants : si les Jeux Olympiques et Paralympiques ont ravivé l'espoir d'une société plus inclusive, les mois d'instabilité politique déclenchés par la dissolution de l'Assemblée nationale après les élections européennes ont quelque peu terni cette ambition.



De Paris 2024, nous garderons les images d'union et de ferveur populaires autour des exploits des athlètes olympiques et des paralympiques, permises notamment par une médiatisation d'ampleur de toutes les disciplines – y compris d'épreuves jusque-là inconnues du grand public, comme la boccia ou le cécifoot. Evidemment, nous déplorons que les Jeux paralympiques, du fait de catégories strictes, ne permettent pas de visibiliser toutes les situations de handicap. Mais, cette belle parenthèse enchantée a montré que lorsque l'on y mettait les moyens nécessaires, la participation sociale des personnes en situation de handicap pouvait être facilitée.

Côté politique, si le Collectif Handicaps avait anticipé la tenue des élections européennes en organisant ses travaux autour de ces enjeux au premier semestre 2024, personne ne s'attendait à la déflagration causée par les résultats. Face aux gouvernements à durées indéterminées et aux travaux parlementaires interrompus, le Collectif Handicaps a su adapter son calendrier de travail et ses modes d'action.

Début 2024, l'Assemblée générale du Collectif Handicaps avait décidé d'enclencher des travaux pour que le handicap ne soit plus un débat d'experts, réservé à notre secteur, mais que le respect des droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches soit bien considéré comme l'affaire de toutes et tous. Nous avons en ligne de mire le vingtième anniversaire de la loi du 11 février 2005. Le coup d'arrêt politique nous a permis, soyons positifs, de nous recentrer sur nos demandes principales et de faire le bilan de nos positionnements, afin de préparer comme il se doit l'année 2025, qui – nous ne manquerons pas de le rappeler – devra être un tournant pour la politique publique du handicap.»

Arnaud de Broca, président du Collectif Handicaps

À PROPOS DU COLLECTIF HANDICAPS

Le Collectif Handicaps est une association loi 1901 qui regroupe 54 associations nationales défendant les droits et les intérêts des personnes en situation de handicap, de leur famille et des proches aidants.

Nos missions

Dans la droite ligne des principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies dont l'application en France n'est pas totalement effective, le Collectif Handicaps se fixe comme missions de :



Porter la voix des personnes en situation de handicap, de leur famille ou des proches aidants **auprès des pouvoirs publics et dans le débat public ;**



Être un **lieu d'échanges et de réflexion** pour ses membres et ses partenaires.

Notre fonctionnement

Le fonctionnement du Collectif Handicaps donne une place prépondérante aux membres de l'assemblée générale, qui se réunit, en principe, tous les mois. Tous les ans, l'AG renouvelle un tiers des quinze membres élus au Comité exécutif (Comex). Le président, le CFHE et le représentant du Collectif au CESE sont également membres du Comex, qui se réunit toutes les semaines.



Le Collectif Handicaps porte des positions élaborées collectivement. Afin de veiller à ce que les positions relayées ne puissent aller à l'encontre des aspirations et des besoins des personnes concernées, les voix des associations de personnes handicapées ou de leur famille, dites représentatives, sont majoritaires.

Par ailleurs, le Collectif Handicaps souhaite maintenir des liens réguliers avec les collectifs associatifs constitués dans les régions et les départements. Il organise ainsi des rencontres tous les trois mois et les invite régulièrement à ses travaux.

Les associations membres du Collectif Handicaps

Les membres du Collectif Handicaps sont majoritairement des associations de personnes en situation de handicap ou de familles. Les membres sont des associations faîtières, des associations de professionnels, ou des associations qui militent pour l'obtention des droits des personnes en situation de handicap conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU.

En 2024, le Collectif Handicaps a accueilli deux nouvelles associations :

- ➔ **L'ASEI**, qui a pour objet l'accompagnement, l'éducation et l'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes dépendantes fragilisées.
- ➔ **La CNAPE**, fédération d'associations de protection de l'enfant.

NOS 54 MEMBRES

AFEH — AFM-TELETHON — AIRE — ALLIANCE MALADIES RARES —
ANECAMPS — ANPEA — ANPEDA — ANPSA — APAJH — APF
FRANCE HANDICAP — ASBH — ASEI — ASSOCIATION LES
TOUTPETITS — AUTISME FRANCE — AUTISTES SANS FRONTIERES
— BUCODES-SURDIFRANCE — CESAP — CFHE — CFPSAA — CHEOPS
— CNAPE — COMME LES AUTRES — DFD — DROIT AU SAVOIR —
EFAPPE EPILEPSIES — ENTRAIDE UNION — EUCREA FRANCE —
FAGERH — FEDERATION FRANCAISE SESAME AUTISME —
FEDERATION GENERALE DES PEP — FFDYS — FISAF — FNAF —
FNASEPH — FNATH — FRANCE ACOUPHENES — GEPSO — GIHP
NATIONAL — GNCHR — GPF — HYPERSUPERS TDAH FRANCE —
LADAPT — MUTUELLE INTEGRANCE — PARALYSIE CEREbraLE
FRANCE — POLIO-FRANCE-GLIP — SANTE MENTALE FRANCE —
TRISOMIE 21 FRANCE — UNAFAM — UNAFTC — UNANIMES —
UNAPEI — UNAPH — UNIOPSS — VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

Les collectifs régionaux et départementaux

Le Collectif Handicaps souhaite avoir des rencontres régulières avec les collectifs régionaux et départementaux. Trois rencontres ont eu lieu en 2024 pour évoquer des dossiers tels que le fonctionnement des MDPH, le futur service public départemental de l'autonomie (SPDA), la réforme France Travail ou le suivi des mesures de la Conférence Nationale du Handicap de 2023.

18 COLLECTIFS IDENTIFIÉS



Les chiffres clés

VIE ASSOCIATIVE



plus de
2 000 heures d'activités bénévoles

9 Assemblées Générales

21 Comités exécutifs

3 rencontres avec les Collectifs locaux

55 groupes ou réunions de travail internes

COMMUNICATION

22 newsletters (reprenant les actualités du réseau, du handicap et une veille législative)

5 communiqués de presse

plus de
100 retombées médias

18 856 visites sur le site internet

près de
 **6 000** abonnés

 **3 738** abonnés et environ **60 000** impressions

 **195** abonnés (création du compte fin 2024)



La gouvernance



Arnaud de Broca
est président du
Collectif Handicaps



Luc Gateau
est trésorier du
Collectif Handicaps



Lionel Deniau
est le représentant du
Collectif Handicaps au
CESE

L'équipe salariée



Axelle Rousseau
est coordinatrice
du Collectif Handicaps



Eva Victoria Fontana
est chargée de plaidoyer,
depuis fin janvier



Léa Jolivet
était chargée de communication
et de plaidoyer en apprentissage
jusqu'en septembre.



Annwenn Corouge
a rejoint l'équipe en septembre, en
tant que chargée de communication
et de plaidoyer en apprentissage.

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR L'INSTABILITÉ POLITIQUE

Le 9 juin dernier, se tenaient les élections européennes : une date qui a vu naître un nouveau Parlement Européen, mais aussi une grande période d'instabilité politique en France, avec la dissolution de l'Assemblée nationale et les remaniements ministériels successifs. Dans ce climat, le Collectif Handicaps a continué d'œuvrer pour défendre les droits des milliers de citoyens handicapés en France et en Europe.

En amont des élections européennes

Le Collectif Handicaps et le CFHE, ne pouvant se satisfaire d'une campagne et de programmes qui oublient entièrement les enjeux liés au handicap, se sont mobilisés pour demander aux candidats de s'engager en faveur des droits des personnes en situation de handicap. En effet, les compétences de l'Union européenne pour améliorer la vie des personnes handicapées sont nombreuses... à condition que les parlementaires s'en saisissent !

Nos deux associations se sont donc alliées pour :

- ➔ **Adresser un manifeste aux têtes de liste aux élections européennes.** Notre manifeste appelle à une action urgente pour garantir l'accessibilité universelle et la pleine participation de toutes et tous à la vie politique, sociale, économique et culturelle. Il demande l'élaboration de politiques garantissant des services publics de qualité et de proximité, un accompagnement des personnes à la hauteur de leurs besoins, l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, ainsi que des ressources suffisantes pour permettre à chaque citoyen et citoyenne de vivre dignement.

CONSULTER NOTRE MANIFESTE 

- ➔ **Demander aux candidats de s'engager à être membre et à participer à l'Intergroupe Handicap.** Les intergroupes sont des lieux d'échanges de vues informels, sur des sujets précis, entre différents groupes politiques ainsi qu'entre les députés et la société civile. S'ils ne sont pas des organes officiels du Parlement, les intergroupes sont reconnus par ce dernier. Ils sont établis en début de législature par consensus entre les présidents des groupes politiques. La présence active de parlementaires français est essentielle.

- ➔ **Organiser un webinaire « Elections européennes : quels enjeux pour les personnes en situation de handicap et leurs proches ? » le 29 avril.** Près de 300 personnes se sont réunies, autour de plusieurs responsables associatifs français et européens, pour échanger sur le rôle des instances européennes dans l'application des droits des personnes handicapées et les enjeux sur lesquelles il faudra sensibiliser les futurs eurodéputés.

**ACCÉDER AU REPLAY DU WEBINAIRE ET
CONSULTER LA SYNTHÈSE DE NOS ÉCHANGES** 

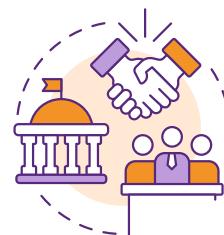
- ➔ **Analyser les programmes des candidats et candidates** pour savoir quelle place avait le handicap au sein des projets politiques des différentes listes. Trois jours avant l'élection, seules 12 listes candidates (sur 26) évoquaient le handicap – et ce, de manière très inégale selon les partis.

RETROUVER NOTRE ANALYSE 

Le choc de la dissolution

Face aux résultats des élections européennes, la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale a largement inquiété le mouvement associatif du handicap. Le Collectif Handicaps, à l'instar de nombreuses organisations de la société civile, a alors appelé publiquement à un sursaut démocratique – des citoyens et citoyennes comme des responsables politiques.

Les élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet auraient pu entraîner une modification radicale de politique. Dans [un communiqué de presse](#), le Collectif Handicaps s'est opposé aux partis qui portent des discours de préférence nationale et de rejet de l'autre, incompatibles avec le vivre ensemble et toutes les valeurs humanistes qui font l'essence du mouvement associatif.

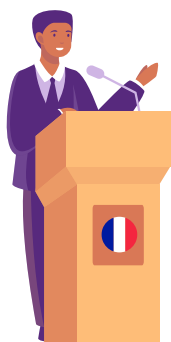


Pour permettre un vote éclairé, le Collectif Handicaps a rédigé et partagé [une analyse des programmes](#) des différents partis politiques candidats aux élections législatives.

Une fois les résultats électoraux tombés, les associations n'étaient pas pleinement rassurées : l'attentisme et l'instabilité politique soulevaient encore des inquiétudes, quant à la mise en œuvre d'une politique publique du handicap ambitieuse. Le Collectif Handicaps a alors adressé [un courrier au Président de la République](#) pour lui demander de veiller à ce que les attentes et besoins des personnes en situation de handicap et de leurs proches soient entendues et soutenues dans le prochain Gouvernement.

De nouveaux parlementaires français et européens à sensibiliser

Pour bien entamer les nouvelles législatures, rien de tel que de sensibiliser les nouveaux élus et de rappeler aux réélus les enjeux de notre secteur et l'importance d'une politique publique du handicap transversale :



A l'Assemblée nationale : un kit pédagogique.

Pour que chaque parlementaire se sente concerné et réfléchisse aux conséquences des textes examinés pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, nous leur avons fait parvenir une fiche « Réflexe Handicaps », ainsi qu'une fiche présentant les valeurs et positions du Collectif Handicaps.



ACCÉDER À NOTRE KIT PARLEMENTAIRE

Au Parlement Européen : un courrier pour inciter à rejoindre l'intergroupe dédié.

Le Collectif Handicaps et le CFHE ont adressé un courrier aux eurodéputés français pour solliciter leur engagement en faveur des droits des personnes en situation de handicap et leur démontrer l'importance de rejoindre l'Intergroupe Handicap, afin de faire du handicap une priorité politique au niveau européen.



NOS LEVIERS D'ACTION

Malgré cette année imprévisible politiquement, le Collectif Handicaps a continué de travailler avec tous ses membres pour définir des positions collectives, portées ensuite auprès des pouvoirs publics, adressées à la presse ou présentées à d'autres acteurs de la sphère politique ou associative, avec l'objectif de faire reconnaître et appliquer les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

67 rendez-vous politiques

En 2024, le Collectif Handicaps a rencontré de nombreux acteurs institutionnels, dont :



Les Ministres en charge du handicap
(Fadila Khattabi, Charlotte Parmentier-Lecocq)



La Ministre des Sports et des JOP (Amélie Oudéa-Castera)



Des parlementaires, notamment lors d'auditions à l'Assemblée nationale et au Sénat



La conseillère Handicap du Président de la République



Différents conseillers au cabinet des Premiers Ministres



Différents conseillers au cabinet des Ministres en charge du handicap



Différents conseillers au cabinet des Ministres en charge des sports



La conseillère Santé, protection sociale, éducation, jeunesse et sport de la Ministre des Outre-Mer



La conseillère Télécommunications et Numérique inclusif de la secrétaire d'Etat au Numérique



Le conseiller Ecole pour tous de la Ministre de l'Education nationale



La conseillère Société civile du Ministre chargé de l'Europe



La conseillère Famille, soutien à la parentalité et au bien-être de l'enfant de la Ministre de l'Enfance et de la Famille



Des représentants de la CNSA



La Défenseure des droits, lors des « comités d'entente handicap »

Comité Interministériel du Handicap (CIH) de mai 2024 :



Le 16 mai 2024, Gabriel Attal (alors Premier Ministre) a tenu la neuvième édition du Comité Interministériel du Handicap (CIH). Le Collectif Handicaps y a été convié. Une dizaine de ministres étaient présents, pour échanger sur leurs feuilles de route.

Arnaud de Broca a pu s'exprimer lors de cette réunion, notamment sur les attentes des associations un an après la Conférence Nationale du Handicap (CNH), mais aussi sur les ressources des personnes en situation de handicap, le droit à la compensation, l'école inclusive, le logement et l'accessibilité des élections. Le président du Collectif Handicaps a rappelé la nécessité d'une volonté politique forte pour faire respecter les droits des personnes en situation de handicap.

Aucune annonce n'a été faite durant l'évènement, mais quelques mesures figuraient dans [le dossier de presse](#) (expérimentation des pôles d'appui à la scolarité, observatoire des besoins, fonds de soutien à la transformation médico-sociale, etc.).

En parallèle de ces rendez-vous, le Collectif Handicaps a rédigé plusieurs contributions et notes de position ou proposé des amendements aux travaux parlementaires, en particulier :

« Loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie »

Le Collectif Handicaps s'était déjà largement mobilisé en 2023 pour que le périmètre de cette proposition de loi « Bien vieillir » ne se limite pas qu'aux personnes âgées et qu'au financement de la politique du grand âge. En décidant de concentrer les débats sur le vieillissement de la population, l'Assemblée nationale avait laissé de côté tout un pan de la politique de l'autonomie : la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap.

Lors de son examen au Sénat début 2024, le Collectif Handicaps a continué de militer en ce sens et à proposer trois mesures prioritaires : lever la barrière d'âge pour bénéficier de la PCH, lancer un chantier en vue d'une prestation universelle d'autonomie et créer un observatoire de soutien à l'autonomie.

Si le Sénat a ajouté la mention d'autonomie dans le titre de la loi, les notions de grand âge et d'autonomie restent, mettant l'autonomie sur un second plan et faisant du handicap le parent pauvre de cette loi – malgré des mesures impactant directement les personnes handicapées, en particulier la création du SPDA.

LE POSITIONNEMENT DÉTAILLÉ DU COLLECTIF HANDICAPS

Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)

L'idée du SPDA a émergé avec le rapport Libault de mars 2022 ; il a été créé par la loi dite « Bien vieillir » dans l'objectif de mieux coordonner les acteurs et de faciliter le recours aux droits des personnes.

Les ambitions annoncées sont évidemment positives et ne peuvent pas être critiquées, mais le Collectif Handicaps s'interroge sur la différence entre les promesses et la réalité sur le terrain et donc sur l'effectivité, à terme, du SPDA.

Sans s'adosser à des moyens supplémentaires, les intentions du SPDA semblent à rebours de la situation financière des départements et aux ressources (humaines, techniques et financières) des MPDH. Avec une constante entre l'évaluation des besoins des personnes, les décisions ouvrant des droits et l'effectivité des droits ouverts, le Collectif Handicaps redoute que le SPDA viennent détricoter les principes de la loi de 2005 et les prérogatives des MPDH.

Associés aux consultations menées par la CNSA, la DGCS et le Gouvernement, nous restons vigilants à ce que le SPDA améliore réellement le parcours des personnes, même s'il ne permettra pas, à lui seul, de rendre plus effectifs les droits des personnes handicapées.



Projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie

Début 2023, avant la parution de ce projet de loi et de la « stratégie décennale des soins d'accompagnement pour le renforcement des soins palliatifs », le Collectif Handicaps avait travaillé à une contribution écrite sur l'accompagnement vers la fin de vie des personnes en situation de handicap.

Ce positionnement a été actualisé à l'aune du projet présenté par le Gouvernement et des réflexions nouvelles menées entre nos associations.

Nos réflexions portent principalement sur la fin de vie des personnes qui n'ont jamais été en capacité de s'exprimer et de se représenter elles-mêmes. Pour ces personnes, le droit commun trouve ses limites et doit nécessairement faire l'objet d'une réflexion particulière. Le Collectif Handicaps tient à apporter ce regard singulier au débat, pour éviter les écueils ou dérives d'une législation pensée sans partir du point de vue et de l'expérience des plus vulnérables de notre société, de leurs proches et des professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Nous avons donc adressé nos positions et propositions d'amendements au Gouvernement et aux Parlementaires – dont plusieurs ont été prises en compte lors des débats, qui se sont hélas brutalement arrêtés avec la dissolution de l'Assemblée nationale en juin.

LE POSITIONNEMENT DÉTAILLÉ DU COLLECTIF HANDICAPS 

PLF & PLFSS 2025

Dans une période où les discours d'austérité budgétaire se multiplient, les inquiétudes des associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leurs proches aussi. Alors que Michel Barnier a annoncé lors de sa Déclaration de politique générale qu'il faudrait « faire beaucoup avec peu », il est important de réaffirmer que les personnes en situation de handicap et, plus largement, les personnes vulnérables ne doivent pas être des variables d'ajustement budgétaire.

Face à l'évolution de la pauvreté en France, à la pénurie de professionnels de l'aide humaine et aux condamnations à répétitions de la France pour non-respect des droits des personnes handicapées, l'heure doit être à la solidarité nationale. Le Collectif Handicaps a donc adressé aux Parlementaires et au Gouvernement son positionnement ainsi que ses interrogations quant aux PLF et PLFSS pour 2025 et aux orientations pour la politique publique du handicap.

Une mesure a particulièrement mobilisé les acteurs de l'emploi et du handicap : le plafonnement du budget de l'Agefiph. Le PLF envisageait d'amputer de 20% le budget de l'Agefiph (plus de 100 millions d'euros), pourtant essentiel pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Sous la pression des associations et des parlementaires, le Gouvernement est revenu sur cette proposition.

 **LES POSITIONS DU COLLECTIF
HANDICAPS EN VUE DES PLF ET PLFSS**

 **L'ALERTE DU COLLECTIF HANDICAPS
SUR LE BUDGET DE L'AGEFIPH**

Handicap & Outre-Mer

Dans le handicap, comme dans d'autres champs, les atteintes aux droits constatées en métropole sont surreprésentées en Outre-mer. Les disparités territoriales exacerbent les défis auxquels sont confrontés les personnes, mais plus encore les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Même si certaines difficultés (comme l'accès à la santé ou au logement par exemple) ne sont pas spécifiques aux ultramarins en situation de handicap, elles méritent tout de même une attention particulière, avec un focus « handicap ».

Le Collectif Handicaps a adressé une note au ministère des Outre-Mer pour les sensibiliser aux obstacles particuliers auxquels font face les ultra-marins en situation de handicap, en matière d'accessibilité, de désertification médicale, de précarité, de manque d'accompagnement et de double discrimination.

Réforme de la tarification des ESMS : SERAFIN-PH

Depuis 2014, l'Etat a enclenché des travaux pour réformer la tarification des établissements et services médico-sociaux. Cette réforme SERAFIN-PH voit son calendrier s'accélérer : le gouvernement souhaitant que cette nouvelle tarification voit le jour en 2025 dans les ESMS du secteur enfance.

Le Collectif Handicaps a interpellé la Ministre en charge du dossier pour lui rappeler les objectifs initiaux de la réforme et les attentes des associations : réponses individualisées et prise en compte des besoins de toutes les personnes en situation de handicap, tarification adaptée à la transformation de l'offre en cours, co-construction avec les acteurs de terrain, etc.

 **L'ALERTE DU COLLECTIF HANDICAPS**

Organisation, bilan et héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 :



Grâce au groupe d'experts d'usage et aux réunions régulières entre les organisateurs de Paris 2024, le cabinet de la Ministre des Sports et les associations représentatives des personnes en situation de handicap, les personnes en situation de handicap ont pu prendre part à la grande fête qu'ont été les Jeux Olympiques et Paralympiques. Un évènement qui a prouvé que lorsqu'on y mettait les moyens, l'accessibilité universelle et la participation sociale des personnes handicapées pouvaient être une réalité !

Le Collectif Handicaps dresse un bilan positif de ces JOP : accès facilité aux lieux et épreuves, bonne tonalité de la communication médiatique autour des handicaps, mise en accessibilité des épreuves télévisées, médiatisation similaire des JO et JP, etc.). Néanmoins, sans volonté politique et moyens, nous craignons que cela n'ait été qu'une parenthèse enchantée...

Au-delà de la médiatisation et de l'accompagnement des athlètes de haut niveau, l'enjeu du sport pour toutes et tous doit continuer à être mis en avant après Paris 2024. Comme pour les autres pans de la vie sociale, le Collectif Handicaps appelle à partir des besoins, attentes et capacités des personnes handicapées pour permettre d'inscrire la pratique sportive dans leurs parcours de vie.

Aujourd'hui, l'offre sportive adaptée aux personnes handicapées est souvent prise d'assaut, faute de places. Seulement 1,4% des clubs sportifs étant accessibles, les personnes doivent faire plus de 50 kilomètres pour accéder à la pratique sportive. En ESMS, il a été annoncé le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne », sans que des moyens complémentaires soient alignés, ni que la formation des professionnels soit renforcée...

Par ailleurs, certaines situations de handicap sont restées invisibilisées pendant les JOP. D'une part, le Collectif Handicaps s'interroge sur la distinction persistante entre Handisport et Sport adapté ; d'autre part, il s'inquiète de la prise en compte des personnes ne relevant ni du périmètre du sport adapté, ni de celui du handisport. Un chantier devrait être lancé pour permettre une meilleure inclusion des pratiques sportives de toutes les personnes handicapées.

Ce bilan a été partagé avec la présidente du Comité Paralympique et Sportif Français, Marie-Amélie Le Fur, dans le cadre de notre représentation au CESE.

11 rencontres avec des partenaires

En 2024, le Collectif Handicaps a travaillé avec plusieurs acteurs hors secteur du handicap, pour défendre un projet de société plus inclusif. Par exemple :



Observatoire de la non-scolarisation : un plaidoyer co-porté avec UNICEF France

L'UNICEF critique la qualité des statistiques sur la scolarisation et, en particulier, l'invisibilisation de certains enfants dans les données existantes, rendant impossible l'évaluation de l'effectivité de l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Le Collectif Handicaps dénonce également le manque de chiffres fiables et détaillés sur la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Après une première rencontre pour partager ces constats fin 2023, nous avons travaillé ensemble cette année pour porter un plaidoyer conjoint en faveur d'un observatoire de la non-scolarisation au périmètre large.

En effet, si le Gouvernement est favorable à la création d'un observatoire de la scolarisation des enfants en situation de pauvreté (annoncé lors du Comité Interministériel à l'Enfance de novembre 2023), il nous paraît crucial de l'élargir à toutes les situations de vulnérabilités pouvant mener à des ruptures de scolarisation.

Aux côtés de l'UNICEF, nous avons donc milité pour que cet observatoire permette d'avoir des données sur la (non-)scolarisation des enfants handicapés, en particulier sur le temps de scolarisation, sur l'adaptation de l'accompagnement proposé, sur la situation des enfants à double vulnérabilité (par exemple, en situation de handicap et demandeurs d'asile) ou sur celle des enfants aidants.

Malgré plusieurs rendez-vous au Ministère de l'Education nationale et au Ministère du handicap sur le sujet, les remaniements successifs n'ont pas permis un suivi effectif du dossier.



Mal-logement des personnes handicapées : un groupe de travail pour contribuer au rapport 2025 de la Fondation Abbé Pierre

La Fondation Abbé Pierre (devenue la Fondation pour le Logement) a contacté le Collectif Handicaps dans le cadre de leur rapport annuel sur l'état du mal logement en France. Pour son rapport 2025, elle prévoit d'aborder la question croisée du handicap et du mal-logement.

Lors d'un groupe de travail dédié, plusieurs de nos membres ont pu faire remonter les principales problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap : inaccessibilité du logement et du cheminement vers le logement, manque de professionnels de l'accompagnement, inadaptation voire insalubrité des logements qui peut aggraver l'état de santé ou le handicap des personnes, coût des rénovations, précarité des personnes, limites du modèle actuel d'habitat inclusif, etc.

Ce premier panorama a permis de démontrer les discriminations subies par les personnes handicapées dans l'accès et le maintien dans le logement et servira de base pour les travaux que mènera la Fondation Abbé Pierre jusqu'à la publication de son rapport en février 2025.



Discriminations dans les soins : une contribution aux travaux de la Défenseure des Droits

Les équipes de la Défenseure des Droits ont saisi le Collectif Handicaps dans le cadre d'un projet d'appel à témoignages et de décision-cadre sur les discriminations dans les soins (accès aux soins, prise en charge, suivi des patients, etc.) tous critères de discrimination confondus.

Lors d'une audition, plusieurs de nos membres ont eu l'occasion de leur présenter les critères de discrimination le plus souvent rencontrés par les personnes handicapées (manque de professionnels formés ; non-accessibilité des lieux, informations, transports et équipements médicaux ; stigmatisation lors des rendez-vous, voire refus de prise en soin ; restes à charge financiers ; etc.), les conséquences de ces discriminations pour les victimes (report voire renoncement aux soins ; aggravation de l'état de santé et des situations de handicap ; perte de confiance ; diminution de l'espérance de vie ; etc.), des propositions de leviers pour lutter contre ces discriminations, ainsi que des outils et bonnes pratiques à généraliser. Il leur a ainsi été rappelé que les personnes en situation de handicap ne sont pas uniquement des objets de soins, mais bien des sujets de droits.

A l'issue de l'audition, une contribution écrite détaillée leur a été envoyée ; puis, nous avons partagé leur enquête pour faire remonter des témoignages de personnes concernées.

Le Collectif Handicaps au CESE

Depuis 2021, le Collectif Handicaps est membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), représenté par Lionel Deniau. Il œuvre pour sensibiliser l'ensemble des conseillers à la prise en compte des besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leurs proches dans tous les débats. Il sollicite régulièrement les membres du Collectif Handicaps pour rédiger des contributions et alimenter ainsi les travaux du CESE.

Parmi les avis adoptés en 2024 :

- ➔ **« Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements » (mars 2024)** : malgré les propositions du Collectif Handicaps, un avis malheureusement centré sur le financement de la politique du grand âge, non de l'autonomie au sens large.
- ➔ **« Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis » (avril 2024)** : un avis auquel le Collectif Handicaps a particulièrement contribué, grâce à une [contribution écrite](#), présentée aux rapporteuses lors d'une audition au CESE.
- ➔ **« Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique » (mai 2024)**
- ➔ **« Réussite à l'École, réussite de l'École » (juin 2024)**
- ➔ **« La protection de l'enfance est en danger : les préconisations du CESE » (octobre 2024)**
- ➔ **« Droits sociaux : accès et effectivité » (novembre 2024)**

Le Collectif Handicaps dans les médias

Le Collectif Handicaps a publié 5 communiqués de presse « officiels » cette année, mais nos positions ont été reprises par les médias spécialisés comme généralistes (radio, TV, presse écrite) dans plus de 100 dépêches, articles et interviews.

Réaction à la DPG de Gabriel Attal :

Sur le handicap, un discours bâclé, vide et excluant

(31 janvier 2024)

Adoption de la PPL bien vieillir :

Des réponses en-deçà des attentes

(19 mars 2024)

Élections européennes : l'ignorance par les candidats des enjeux européens pour les personnes handicapées n'est plus acceptable !

(11 avril 2024)

Réaction aux propos de la Ministre de l'Education nationale : Les élèves en situation de handicap ne sont pas par nature des élèves perturbateurs !

(26 avril 2024)

Législatives anticipées : Alerte rouge pour le vivre-ensemble

(13 juin 2024)

Réaction à l'absence d'un Ministre dédié au handicap : « On nous parlait d'un héritage des Jeux paralympiques, il aura vite été enterré »

(septembre 2024)

Réaction au plafonnement du budget de l'Agefiph : Le Collectif Handicaps tire la sonnette d'alarme

(octobre 2024)

Journée internationale des personnes handicapées :

La société inclusive ne peut plus être une option

(3 décembre 2024)

VIE INTERNE : PRÉPARATION DU 20ÈME ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE 2005

A son Assemblée générale de janvier, le Collectif Handicaps a acté le fait de marquer le vingtième anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'année 2024 a donc été marquée par de nombreux travaux internes pour élaborer notre positionnement sur cette loi et son application.

En effet, le Collectif Handicaps a procédé une analyse détaillée de la loi promulguée en 2005 et a réuni les contributions écrites de ses membres sur les promesses de la loi, l'état de la société en 2025 et les attentes pour l'avenir. Ces contributions, couplées aux nombreuses positions déjà prises par le Collectif Handicaps et aux groupes de travail organisés sur des points plus précis (comme la définition du handicap ou encore la liberté de choix des personnes handicapées), ont été le point de départ de nos actions autour du 11 février 2025.



L'été a été propice à la rédaction d'un large bilan de l'application de la loi dans tous les champs et pans de la vie quotidienne; puis, fut le temps de la relecture par nos membres, très investis; pour permettre une adoption à l'unanimité de notre rapport et de ses 200 propositions (dont 20 prioritaires) lors de notre Assemblée générale de début novembre.

Face aux nombreux événements prévus le 11 février 2025 et à l'intention du Gouvernement d'y annoncer le lancement d'une mission d'évaluation, nous avons décidé de publier notre bilan de la loi avant la date anniversaire.

L'objectif était triple :

- 1 Montrer au Gouvernement que l'évaluation a déjà été faite, que les propositions existent et que nous attendons des mesures concrètes pour changer la situation
- 2 Alimenter les travaux annoncés à l'Assemblée nationale et au Sénat
- 3 Permettre aux journalistes d'appréhender les enjeux en amont du 11 février 2025 et de s'en saisir le moment venu pour rédiger leurs papiers et reportages

Nos actions ne s'arrêteront pas à la publication de ce bilan !

Saisissons maintenant l'opportunité de cet anniversaire pour médiatiser les discriminations subies par les personnes en situation de handicap et fédérer les énergies autour d'un projet de société plus inclusif, juste et solidaire...



Collectif Handicaps

Une voix à faire entendre

www.collectifhandicaps.fr

37-39 rue Saint-Sébastien 75011 PARIS

Créé en septembre 2019 pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches dans la droite ligne de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, le Collectif Handicaps regroupe 54 associations nationales :

AFEH – AFM-TELETHON – AIRE – ALLIANCE MALADIES RARES – ANCC – ANECAMSP – ANPEA – ANPEDA – ANPSA – APAJH – APF FRANCE HANDICAP – ASBH – ASEI – ASSOCIATION LES TOUT-PETITS – AUTISME FRANCE – AUTISTES SANS FRONTIERES – BUCODES-SURDIFRANCE – CESAP – CFHE – CFPSAA – CHEOPS – COMME LES AUTRES – CNAPE – DFD – DROIT AU SAVOIR – ENTRAIDE UNION – EUCREA FRANCE – FAGERH – FEDERATION FRANCAISE SESAME AUTISME – FEDERATION GENERALE DES PEP – GNCHR – FFDYS – FISAF – FNAF – FNASEPH – FNATH – FRANCE ACOUPHENES – GEPSO – GIHP NATIONAL – GPF – HYPERSUPERS TDAH FRANCE – LADAPT – MUTUELLE INTEGRANCE – PARALYSIE CEREBRALE FRANCE – POLIO-FRANCE-GLIP – SANTE MENTALE FRANCE – TRISOMIE 21 FRANCE – UNAFAM – UNAFTC – UNANIMES – UNAPEI – UNAPH – UNIOPSS – VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE